dossier : 70ème anniversaire de l'évasion du Général Giraud

BULLETIN COMMUNAL

30e année N° 108 20 mai 2012

LIEBSDORF

Au sommaire de ce numéro

-La vie du village ces derniers mois

-Les informations générales: les élections

-Les délibérations du conseil municipal

-Rubrique: A votre service

- informations utiles et autres

Retrouvez ce bulletin en couleurs sur notre site officiel: http:// liebsdorf.free.fr

Le Mot du Maire

Le Père Stamm a accueilli le Général Giraud du 20 au 22 avril 1942. Cet événement a marqué l'histoire de notre petit village.

En effet, 70 ans plus tard, nous célébrons encore une fois cet anniversaire. Pour nous rappeler que le Père Stamm et René Ortlieb avaient le sens du devoir patriotique et qu'ils ont payé de leur vie leur volonté de le remplir jusqu'au bout.

Le 15 avril 2012, la commune s'est associé à l'association « Rhin et Sundgau » et à la famille du Général Giraud pour se recueillir devant la tombe du Père Stamm. Il y avait beaucoup d'émotion dans les cœurs de Madame Blanc-Giraud, sa fille, et les petits enfants du Général.

Monsieur Gouvier, jeune engagé dans la première armée française et historien a aussi laissé filtrer ses émotions ainsi que Monsieur Spenlé qui à fait le même parcours que le Général pour rejoindre la Suisse.

La cérémonie commémorative a été rehaussée par la participation du corps des sapeurs pompiers, de la chorale, des élus et de deux musiciennes de la Fanfare de Riespach.

Je les remercie chaleureusement pour leur participation.

Claudine Muller

La vie du village

70ème anniversaire de l'évasion du général Henri Giraud

Il y a quelques mois, la commune de Liebsdorf a été contactée par l'association « Rhin et Sundgau » qui entretient la mémoire de la 1ère armée française, appelée également « armée d'Afrique ». Cette armée fut créée en 1943 par le général Henri Giraud. Les éléments de cette armée furent présents sur tous les fronts européens de la fin de la seconde guerre mondiale : campagne de Tunisie, campagne d'Italie, débarquement de Provence, libération de la Corse, libération d'une bonne partie du territoire français et de l'Alsace, campagne d'Allemagne… Malgré ce glorieux tableau, la 1ère armée est souvent la « grande oubliée » de cette période historique car elle n'était pas l'armée du général de Gaulle, mais celle du général Giraud. L'inimitié notoire entre les deux hommes peut expliquer, en partie au moins, l'oubli dans lequel est tombée cette 1ère armée française.

Mme Claudine Muller a donc reçu la visite de Mme Chantal Offerlé, présidente de « Rhin et Sundgau » et M. Jacques Gouvier, historien et écrivain qui, alors qu'il avait 17 ans seulement, s'est engagé dans cette 1ère armée française et a participé comme combattant à une grande partie de son périple. Ils souhaitaient organiser à Liebsdorf, une cérémonie commémorative à l'occasion du 70ème anniversaire de l'évasion célèbre du général Giraud de la forteresse allemande de Königstein, le 17 avril 1942. Cette évasion réussie a permis à Giraud de rejoindre l'Afrique, d'y prendre le commandement des forces françaises et, grâce à ses bonnes relations avec le président américain de l'époque, Franklin Roosevelt, d'équiper avec du matériel moderne plusieurs centaines de milliers d'hommes qui formèrent cette 1ère armée française.

Cette évasion fut en quelque sorte l'un des actes fondateurs de cette armée qui a permis à la France de retrouver sa place parmi les nations alliées. Si Giraud avait été repris par les Allemands, s'il n'avait pas réussi à gagner le territoire suisse en passant par Liebsdorf, il n'y aurait pas eu de 1ère armée française. « Bien sûr, notait Jacques Gouvier, des Français auraient combattu avec les alliés, mais ils se seraient battus sous les drapeaux américains ou anglais, pas sous le drapeau français, et la place de la France aurait alors été toute différente à la table des négociations de l'après-guerre … »

La commune s'est donc associée à cette démarche en apportant un « soutien technique » à l'association « Rhin et Sundgau » pour l'organisation de cette cérémonie qui a eu lieu dimanche 15 avril en présence d'une centaine de personnes. Plusieurs membres de la famille Giraud avaient tenu à marquer de leur présence cette cérémonie.

Cette cérémonie a débuté à l'église de Liebsdorf par le mot d'accueil de Mme Offerlé, puis par l'évocation historique de Mme le Maire qui a axé son propos sur la résistance en Alsace et l'importance des réseaux alsaciens dans l'évasion du général Giraud. Le Père Stamm, curé de Liebsdorf, René Ortlieb, son complice du réseau « Martial » et d'autres payèrent de leur vie leur participation à cette évasion. Leur courage a été salué par une minute de silence à l'église.

Puis les participants se sont rendus au cimetière de Liebsdorf pour une courte cérémonie devant la tombe du Père Stamm, fusillé par les nazis le 17 avril 1945 à Wolfach. Plusieurs dépôts de gerbes ont ponctué cette cérémonie rehaussée par la présence de la chorale, sous la direction de Christian Froehly, des pompiers de Liebsdorf, sous les ordres de l'adjudant-chef Stéphane Lidy et de nombreux porte-drapeaux.

En 1947, le général Giraud était venu s'incliner devant la tombe du Père Stamm. Soixante-cinq ans après, ses enfants et petits-enfants ont effectué la même démarche.

Photo (gauche):
La famille Giraud recueillie devant la tombe du Père Stamm.

De gauche à droite :

Chantal Offerlé, présidente de « Rhin et Sundgau »
Jacques Gouvier, Claudine Muller, maire, Bernard Schlegel, adjoint au maire et Mme Blanc-Giraud, fille du général Giraud.

Les porte-drapeaux

C'est en autocar que les participants se sont ensuite rendus à la ferme des Ebourbettes, sur le ban d'Oberlarg, où ils ont été accueillis par M. et Mme Richard. Tout jeune, M. Richard avait assisté au passage du général Giraud qui franchit la frontière le 22 avril 1942 pour rejoindre la douane de Charmoille puis la prison de Porrentruy.

Pierre Spenlé, qui bénéficia de l'aide du Père Stamm et de René Ortlieb pour franchir la frontière avant le général Giraud, puis Jacques Gouvier apportèrent leurs témoignages chargés d'émotion près de la borne-frontière.

Après le déjeuner au restaurant « au Soleil », l'après-midi s'est poursuivie par la conférence donnée par Henri-Christian Giraud, journaliste et écrivain, petit-fils du général Giraud, qui apporta des détails nouveaux et très intéressants sur la préparation et la réalisation de l'évasion de son grand-père.

Aux Ebourbettes, le témoignage de Pierre Spenlé, autre « évadé » qui bénéficia de l'aide du Père Stamm et René Ortlieb.

Jacques Gouvier devant la borne-frontière : « Si, par malheur, le général Giraud avait été abattu devant cette borne et n'avait pas pu passer en Suisse, le cours de la guerre aurait été changé… »

Devant la pierre des passeurs…

L'allocution de Mme le Maire à l'église

Mesdames, Messieurs,
Chers amis de l'association « Rhin et Sundgau » et de la 1ère armée française,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans cette église de Saint Jean Gualbert dans laquelle nous avons choisi de débuter cette journée commémorative. C'est dans cette église que, de 1935 à 1943, le Père Joseph Stamm, curé de Liebsdorf, officia durant une dizaine d'années avant d'être arrêté par la Gestapo pour sa participation à l'évasion du général Henri Giraud. Torturé, il n'avoua jamais et fut emprisonné à Wolfach, en Allemagne, avant d'y être abattu d'une balle dans la tête le 17 avril 1945. René Ortlieb, membre du même réseau de résistance, connut le même sort. C'est aussi dans cette église que le général Giraud vint le rendre un dernier hommage, le 16 février 1947.

L'exemple courageux de ces deux hommes et de tous ceux qui participèrent de près ou de loin à cette formidable évasion a poussé notre commune, à de nombreuses reprises, à remplir son devoir de mémoire et à rendre hommage à l'esprit de résistance qui, très rapidement après la défaite de mai 1940, anima de nombreux Alsaciens. De sa forteresse, le général Giraud adressa, dès septembre 1940, une « lettre à ses enfants » qui était en fait une lettre à tous les Français et une exhortation à la résistance. Cette lettre, copiée et recopiée, qu'on se passait sous le manteau d'une famille à l'autre, fut largement diffusée et eut un impact beaucoup plus fort parmi la population française que l'appel radiophonique du général de Gaulle. Henri Giraud y disait, je le cite :

« Je vous confie le soin de me remplacer dans une tâche sacrée, le relèvement de la France. Je vous interdis de vous résigner à la défaite, et d'admettre que la France puisse passer après l'Italie, l'Espagne ou la Finlande. Peu importe les moyens. Le but seul est essentiel… Vous tous, rappelez-vous qu'une bourrasque passe mais que la Patrie reste. Une Nation vit quand elle veut vivre… »

Considérée comme territoire de ce grand Reich qui devait durer mille ans, l'Alsace n'était sûrement pas la région où il était le plus facile de résister mais, dès 1940, il s'y trouva des femmes et des hommes volontaires, d'anciens soldats, des sous-officiers ou officiers de l'armée française qui, peut-être à la suite de l'appel lancé par Henri Giraud, décidèrent de relever la tête et de mettre tous leurs moyens au service de cet esprit de résistance, négligeant leur intérêt et leur propre sécurité, et souvent ceux de leurs familles. En cette période trouble, durant laquelle personne ne savait de quoi le lendemain serait fait, comme il aurait été facile pour eux de décider de se tenir tranquille et, tout simplement, de ne rien faire ! Mais non, malgré les difficultés, des réseaux se sont créés, basés sur des amitiés solides, pour recueillir et transmettre des renseignements, faire passer des messages ou encore faire passer des personnes vers la Suisse ou la zone libre pour les éloigner des griffes de l'oppresseur…

Les Nazis comprirent vite qu'ils n'étaient pas les bienvenus en Alsace et les réactions furent radicales et violentes : germanisation des noms de communes et même des noms de personnes, dialecte alsacien interdit, emploi obligatoire de la langue allemande et amendes pour l'emploi de mots français aussi courants que « bonjour » ou « merci », autodafés des livres et autres ouvrages français, remplacement des enseignants français dans les écoles… Dans le même temps, 45'000 alsaciens « indésirables » car profrançais ou juifs, furent expulsés de chez eux, de juillet à décembre 1940. Dès avril 1941, le camp du Struthof ouvrait ses portes avec des conditions de survie inhumaines, ses horribles « expérimentations » pseudo scientifiques ou médicales réalisées sur les prisonniers, ses exécutions sommaires,… Au total, 10'000 personnes y laissèrent la vie et 15'000 Alsaciens y furent enfermés. Pour ne donner que cet exemple, cela représenta, proportionnellement, sept fois plus de personnes que la moyenne des autres régions françaises.

La brutalité nazie poussa de nombreux Alsaciens vers la résistance. Celle-ci s'exprima de multiples façons même si elles n'étaient pas toujours spectaculaires. Cette période de Pâques nous rappelle que dans cette église, les rameaux des enfants étaient toujours décorés des couleurs bleu-blanc-rouge et que, à la barbe de l'occupant, la chorale y chantait en latin « Salve Republicam », c'est-à-dire « Dieu sauve la république ». Dans un autre domaine, les agriculteurs traînaient des pieds pour répondre aux réquisitions et, durant toute la guerre, toutes les poules alsaciennes furent très malades si on en croit un rapport allemand de cette époque qui indiquait que toute la volaille alsacienne réunie ne produisait pas autant d'œufs qu'un seul arrondissement du Pays de Bade voisin. Malgré les menaces directes et les chantages, seuls 3% des Alsaciens intégrèrent les diverses organisations du parti nazi. Dès mai 1941, quand le service du travail obligatoire fut instauré, de nombreux jeunes alsaciens disparurent purement et simplement de leurs villages, malgré les menaces d'expulsion vers l'Allemagne qui pesaient sur leurs familles. Cette fuite, souvent vers la Suisse, s'accéléra avec, le 25 août 1942, l'instauration de l'incorporation de force pour les jeunes Alsaciens. Tous ne réussirent pas à passer la frontière et ceux qui furent repris par les Allemands furent fusillés ou envoyés dans des camps.

A Liebsdorf, du fait que le ban communal touche la frontière suisse, les habitants devinrent tous plus ou moins passeurs, faisant d'abord traverser les membres de leurs familles, venus des villages environnants, puis, par le bouche-à-oreille, d'autres personnes venues de plus loin. Les fugitifs arrivaient de toute la région en passant par Mulhouse, souvent cachés parmi les gros bidons du camion-laitier, et les habitants profitaient des travaux des champs, ou du bûcheronnage en hiver, pour s'approcher aisément de la frontière du côté de la ferme du Largin.

A Thann, la « **7ème colonne d'Alsace** », un des premiers réseaux de résistance en France, fut créée dès le 1er septembre 40. C'est dans l'une de ses branches, le « réseau Martial », que travaillèrent le Père Joseph Stamm, né à Thann, et René Ortlieb, hôtelier dans cette ville. L'une de leurs principales missions consistait à faire passer des renseignements du côté suisse, par la ferme des Ebourbettes, où ils étaient confiés au lieutenant Surdez puis au colonel Masson, ancien élève du général Giraud à l'école militaire de Paris et chef du renseignement suisse. En vertu de l'accord secret signé entre la France et le Suisse, prévoyant une aide militaire française en cas d'agression allemande de ce pays, les services de renseignements suisses, malgré la neutralité affichée, faisaient ensuite parvenir les renseignements en France libre.

La participation de la résistance alsacienne à l'évasion du général Giraud fut sans doute l'une de ses plus belles actions et l'une des plus héroïques. Pour ce qui concerne notre petite commune, permettez-moi de revenir brièvement sur ces événements qui firent se croiser les destins du Père Stamm, de René Ortlieb et du général Giraud :

4 avril 1935 : ancien missionnaire de la société des missions africaines, ancien enseignant en Hollande, ancien curé de Rayol, près de Toulon, le Père Stamm, né à Thann en 1882, revient en Alsace et est nommé curé de Liebsdorf.

19 mai 1940 : le général Henri Giraud, commandant la 7ème armée française, est fait prisonnier par les Allemands près de St-Quentin. Il est immédiatement dirigé vers la forteresse de Koenigstein, en Saxe, où sont regroupés de nombreux officiers supérieurs capturés.

17 avril 1942 : Aidé par des officiers français des services de renseignements de l'armée à Lyon, qui lui ont fourni le matériel nécessaire, le général Giraud, grâce à une corde, enjambe le parapet de la forteresse, descend rapidement, malgré ses 63 ans, les 40 mètres de falaises qui entoure sa prison et rejoint la gare la plus proche où l'attend son guide lorrain, Roger Guerlach.

20 avril 1942 : En retard sur son horaire, le général ne peut emprunter le trajet prévu vers la France libre en passant par Montreux-Vieux. On lui trouve une solution de secours avec le réseau Martial. Paul Weiss et René Ortlieb, qui est locataire de la chasse communale à Liebsdorf, ce qui lui permet de justifier ses nombreux déplacements vers le Jura Alsacien, prennent le général en charge à Mulhouse et c'est avec le coupé « Mattford » de René Ortlieb qu'ils arrivent au presbytère de Liebsdorf vers 18 heures. Alors que des dizaines de milliers de personnes sont mobilisées pour rechercher le célèbre fugitif, le père Stamm héberge le général les 20, 21 et 22 avril 1942, et lui trouve un guide pour traverser la frontière suisse.

22 avril 1942 : Le garde-forestier Henri Kupfer accompagne le général vers la frontière suisse, en passant par Oberlarg et la ferme des Ebourbettes. Grâce à la complicité des familles Latscha et Richard, le général franchit la frontière sans encombre.

25 avril 1942 : Après un court séjour à la prison de Porrentruy, où il est écroué sous son nom d'emprunt de Heinrich Greiner, le général Giraud franchit la frontière de la France libre à Annemasse et peut ensuite rejoindre les siens à Lyon. Après de nombreuses péripéties, il rejoint l'Afrique du Nord où, après l'assassinat de l'amiral Darlan, il devient le chef des forces françaises en Afrique et va dès lors utiliser ses relations privilégiées avec les américains pour équiper les importants moyens humains qu'il a à sa disposition et en faire une armée moderne qui représentera la France dans la reconquête de son territoire.

septembre 1943 : Les indiscrétions du curé Heidet, de la paroisse du Sacré-Cœur de Mulhouse, mettent la Gestapo sur la piste du réseau Martial.

21 septembre 1943 : arrestations quasi simultanées de René Ortlieb et du Père Stamm par la Gestapo. Ils sont incarcérés et interrogés à Strasbourg. Par l'intermédiaire de son avocat, René Ortlieb peut prévenir le reste du réseau. Les époux Weiss passent en Suisse, ainsi que le garde-forestier Kupfer. Après le camp de Schirmeck, puis la prison de Kehl, Le père Stamm et René Ortlieb sont amenés à la prison de Wolfach (Forêt Noire) où ils arrivent le 29 décembre 1943.

17 avril 1945 : Alors que la 1ère Armée française, formée par le général Giraud en Afrique du Nord, pénètre en Forêt Noire, Ortlieb et Stamm ; qui n'ont jamais rien avoué, peuvent retrouver l'espoir d'une prochaine libération. Mais, sur un ordre personnel de Himmler, trois ans, jour pour jour, après l'évasion de Henri Giraud, le drame se joue. En fin d'après-midi, 16 prisonniers sont tirés de la prison de Wolfach, emmenés jusqu'à une forêt proche, et abattus les uns après les autres d'une balle dans la tête. Le Père Stamm avait 63 ans, René Ortlieb 37 ans.

18 avril 1945 : Les troupes françaises entrent dans Wolfach. Grâce au témoignage d'un ouvrier polonais qui s'était échappé d'une usine et qui, caché dans la forêt, avait assisté à l'exécution, on peut retrouver le corps des 16 personnes tuées la veille.

20 avril 1945 : M. Kirchhoffer et Angèle Ortlieb, la sœur de René, utilisent le cabriolet Mattford de René Ortlieb, celui-là même qui a servi à apporter le général Giraud à Liebsdorf, pour se rendre à Wolfach. Ils utilisent une camionnette réquisitionnée sur place et deux cercueils pour ramener les corps d'Ortlieb et du Père Stamm à l'hôpital de Thann.

3 mai 1945 : funérailles officielles à Thann des deux résistants, en présence du général Giraud et du général Touzet du Vigier, gouverneur militaire de Strasbourg. René Ortlieb a été inhumé à Thann, le Père Stamm à Liebsdorf au pied du monument aux morts.

16 février 1947 : cérémonie du souvenir à Liebsdorf, en présence du général Giraud. Des plaques commémoratives sont apposées au fronton de l'église. Au cours de la cérémonie, la légion d'honneur à titre posthume est accordée à René Ortlieb et au Père Stamm. Ces décorations sont remises au père de René Ortlieb et à la sœur du Père Joseph Stamm.

D'autres personnes ont payé de leur vie leur participation à l'évasion du général Giraud et je ne veux pas oublier d'évoquer leur mémoire :

- **le général Gustave Mesny**, compagnon de détention de Giraud et son principal complice dans la forteresse de Koenigstein, fut abattu par deux SS le 19 janvier 1945 près de Nossen, en Saxe

-**le capitaine Israël** qui, à Lyon, réalisa les faux-papiers du Général Giraud. Il fut arrêté en 1943 et exécuté par les Allemands.

- **Henri Veit**, lieutenant de réserve, était directeur de l'entreprise de transport Danzas à Belfort. Il rendit possible le passage, de la France libre à la zone occupée, d'un certain nombre d'objets, de vêtements et de faux papiers nécessaires à l'évasion de Giraud. C'est également lui qui imagina la première version du passage du général Giraud en France libre par Montreux-Vieux. Il fut arrêté par la Gestapo à Belfort, le 13 septembre 1944, puis abattu par un milicien dans les environs de la ville. Il avait 38 ans. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Aujourd'hui, 70 ans après l'évasion du général Giraud, nous voulons affirmer que l'abnégation et le sacrifice de ces hommes n'ont pas été vains. L'action du général Giraud et son résultat le plus spectaculaire, la création de la 1ère armée française, ont permis à la France de redresser la tête et de retrouver sa fierté dans la libération de la plus grande partie de son territoire. Ce que voulait Giraud dans sa « lettre à mes enfants » de septembre 1940, la 1ère armée française l'a réalisé. Cette armée débarqua en Provence, en août 1944 mais on peut aussi rappeler que deux tiers des hommes de la 2ème DB du général Leclerc, débarquée en Normandie, étaient issus de l'armée d'Afrique... C'est sous le drapeau français que la 1ère armée, bientôt renforcée par 114'000 FFI, s'illustra partout où elle passa, sur notre territoire, en Allemagne mais aussi en Italie avec le corps expéditionnaire français du général Juin. Elle compta jusqu'à 260'000 hommes. On parle de ses exploits en Provence, dans les Vosges, en Alsace et dans le Bade-Wurtemberg. On lui attribue 250'000 prisonniers et autant d'unités neutralisées Ses pertes témoignent de sa bravoure : 13 874 tués et 42 256 blessés, selon de Lattre de Tassigny.

Alors aujourd'hui, souvenons-nous de tous ses hommes, résistants ou soldats, qui ont combattu pour la liberté de la France. Souvenons-nous également du drame des « Malgré-Nous », ces Alsaciens obligés de combattre sous un autre drapeau que le leur. Que l'exemple du courage qu'ils nous ont donné ne soit pas perdu puisque, près de 100 ans après la grande guerre, près de 70 ans après la 2ème guerre mondiale, le monde n'est toujours pas en paix…

Je vous propose de vous lever pour une minute de silence…

Merci.

Avant de partir aux Ebourbettes, nous allons faire un passage au cimetière de Liebsdorf, où repose le Père Stamm, et je vous invite, en sortant de l'église, à jeter un coup d'œil aux stèles fixées de part et d'autres de l'escalier, inaugurées en février 1947 par le général Giraud.

Allocution de Mme le Maire au cimetière :

Après le passage du général Giraud, le Père Stamm et René Ortlieb continuèrent leur action de résistance, passant leurs « colis », renseignements ou personnes en fuite, par la ferme des Ebourbettes, au Sud, alors que les gens du village utilisaient le chemin le plus court vers le Nord, par la ferme du Largin.

Quelques imprudences furent sans doute commises car le Père Stamm accompagnait souvent René Ortlieb à Thann pour des réunions avec Henri Mehr et Emile Ehlinger, au 1er étage de l'hôtel. Au mois de juillet 1943, il y croisa des soldats allemands qui s'étonnèrent de voir un prêtre dans l'hôtel du parc et l'interrogèrent, découvrant qu'il venait de Liebsdorf. Après avoir justifié sa présence par une invitation d'un Thannois à un autre, l'affaire n'alla pas plus loin. Cependant, elle fit réfléchir le prêtre sur des négligences qui auraient pu avoir des conséquences graves. A Liebsdorf, il confia à sa cuisinière, Marie Maurer, que selon lui, au moins 28 personnes étaient maintenant au courant de leur participation à l'évasion du grand général. René Ortlieb s'était lui-même confié sur cette affaire à un autre prêtre qu'il connaissait, le curé Heidet, de la paroisse du Sacré-Cœur à Mulhouse.

Le curé Heidet, qui apportait à l'occasion son aide à des évadés en les hébergeant et en les mettant en contact avec des réseaux de passeurs, fut approché peu de temps après par un agent de la Gestapo, Charles Reisser, qui se faisait passer pour un agent du 2ème bureau et, disait-il, cherchait un réseau de passeurs très sûrs qui aurait permis de faire évader le général Gamelin, emprisonné en Autriche. Sans méfiance, le curé Heidet se vanta de pouvoir le mettre en contact avec le réseau qui avait fait évader le Général Giraud et lui donna les noms d'Ortlieb et Stamm.

Dès le lendemain, le 21 septembre 1943, le curé Heidet était arrêté à Mulhouse et René Ortlieb à Thann. La Gestapo mit ensuite la main sur le Père Stamm qui était parti à vélo tôt le matin, alors qu'il revenait par la route de Durlinsdorf. Par l'intermédiaire de son avocat, Me Mosser, et d'un ami, Edmond Britzel, le reste du réseau peut être prévenu. Les époux Weiss purent passer en Suisse grâce à l'aide d'André Hug, chef de gare à Saint-Louis. Les autres prirent le large…

Après un passage à la prison de Strasbourg, Ortlieb et le curé Stamm furent accusés de haute trahison, le curé Heidet d'infraction à l'obligation de dénoncer des malfaiteurs. Les trois hommes furent incarcérés quelque temps au camp de Schirmeck, avant de partir pour la prison de Kehl, puis celle de Wolfach où ils arrivèrent le 29 décembre 1943. Ni Stamm ni Ortlieb n'avouèrent jamais, si bien que l'enquête de la Gestapo ne permit aucune nouvelle arrestation.

L'abbé Heidet n'eut pas trop à souffrir de sa détention puisque, rapidement il donna des cours du piano à la fille de son geôlier au domicile de ce dernier, ce qui lui permettait de sortir régulièrement de sa prison. Le 15 avril 1945, il fut même libéré par le gardien et trouva refuge chez le curé Huber de Wolfach qui, plus tard, reconstitua les derniers instants du Père Stamm et de René Ortlieb.

Le 17 avril 1945, les premiers chars de la 1ère armée française, aux ordres du Général Caldairou arrivèrent aux environs de Wolfach. Encore quelques heures, un jour peut-être, et ils auraient été libres mais Himmler avait donné des ordres précis à Gerum, le sinistre chef de la Gestapo de Strasbourg: pas un complice de l'évasion du général Giraud ne devait savourer les joies de la victoire. Hauger, garde-forestier à Wolfach et membre notoire de la Gestapo, se chargea de la sinistre besogne. Il se présenta au gardien de la prison de Wolfach à qui il demanda de faire sortir les prisonniers mais le gardien refusa. Hauger fit alors poster deux de ses hommes, armés de fusils mitrailleurs dans la cour pour menacer le gardien. Deux autres firent sortir les 16 prisonniers qui restaient et les conduisirent, un par un, jusqu'à la forêt au-dessus de la ville. Hauger poussa le vice à compléter le registre d'écrou de la prison et à inscrire « befreit » c'est-à-dire « libéré » à côté de leurs noms, peut-être en pensant que son forfait ne serait jamais découvert. L'un des prisonniers, un Polonais du nom de Nicolas Ywanysyn, essaya de s'enfuir. Touché par une rafale, il fut ensuite achevé au bord de la fosse qui devait recevoir les prisonniers par le bourreau, un certain Oltendorf, Ortsgruppenleiter de Rastatt.

Tous les seize subirent le même sort : une balle dans la tête au bord de ce qui devait le servir de tombeau. René Ortlieb et le père Joseph Stamm furent amenés les deux derniers. Le Père Stamm put ainsi bénir les condamnés, les uns après les autres, avant d'être lui-même poussé dans la fosse.

Le lendemain, 18 avril, les troupes françaises faisaient leur entrée victorieuse dans Wolfach. La terrible scène avait eu un témoin caché, un Polonais qui venait de s'évader d'une usine de Wolfach et se cachait dans les bois. Grâce à lui, l'endroit où étaient enfouis les corps put être trouvé immédiatement.

Rapidement prévenus, Mimi Ortlieb, la sœur de René et M. Kirchhoffer, de Thann arrivèrent d'Alsace pour récupérer les corps, munis d'un ordre de mission qui parlait de « récupération de vieux matériels ». Malgré l'opposition incompréhensible du curé Heidet, qui s'était fait coudre des galons de colonel sur un calot qu'il avait récupéré et prétendait faire fonction de commandant de la place à Wolfach en attendant des unités d'occupation, Mimi Ortlieb et M. Kirchhoffer purent réquisitionner une camionnette et deux cercueils. Après une courte cérémonie religieuse dirigée par le curé de Wolfach, les cercueils furent placés dans la camionnette sur laquelle on plaça de la paille, quelques vivres tirées de la prison de Wolfach, des appareils radio et un vieux vélo. Le retour vers l'Alsace fut rapide et sans encombre.

Dès le 03 mai 1945, la ville de Thann put organiser d'imposantes funérailles aux deux martyrs en présence de leurs camarades de résistance, du général Giraud et du général Touzet du Vigier. Le corps de René Ortlieb fut inhumé au cimetière, celui du Père Stamm à Liebsdorf, devant le monument aux morts érigé aux combattants de la grande guerre. Le 16 février 1947, le général Giraud, après une cérémonie à l'église de Liebsdorf, passa dans ce cimetière pour rendre un dernier hommage au curé Stamm.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Scrutin du 22 avril à Liebsdorf – premier tour

Inscrits : 234
Abstentions: 37 (15.8 %)
Votants : 197 (84.2 %)
Exprimés : 192

Eva JOLY	11 voix	5.7 %
Marine LE PEN	56 voix	29.2 %
Nicolas SARKOZY	78 voix	40.6 %
Jean-Luc MELENCHON	08 voix	4.2 %
Philippe POUTOU	2 voix	1.0 %
Nathalie ARTHAUD	0 voix	0 %
Jacques CHEMINADE	1 voix	0.5 %
François BAYROU	17 voix	8.9 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	03 voix	1.6 %
François HOLLANDE	16 voix	8.3 %

Scrutin du 06 mai 2012 à Liebsdorf – second tour

Inscrits : 234
Abstentions: 47 (20.1 %)
Votants : 187 (79.9 %)
Exprimés : 169

Nicolas SARKOZY	140 voix	82.8 %
François HOLLANDE	29 voix	17.2 %

Tous les résultats sont consultables sur le site du Ministère de l'Intérieur:
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/elections/resultats

Election PRÉSIDENTIELLE
2ème tour 06 Mai 2012

Détail résultats : Définitifs

Département 68 - Haut-Rhin

		% Inscrits	% Votants
Inscrits :	519 575		
Abstentions :	103 551	19,93	
Votants :	416 024	80,07	
Blancs et nuls :	26 773	5,15	6,44
Exprimés :	389 251	74,92	93,56

Participations comparées

	2007	2012	Evolution en points
12h00	31,95	26,54	-5,41
17h00	76,95	67,68	-9,27
Définitif	83,66	80,07	-3,59

Sigle	Candidat	Voix	% Ins.	% Exp.
SARK	M. SARKOZY Nicolas	246 527	47,45	63,33
HOLL	M. HOLLANDE François	142 724	27,47	36,67
		389 251		

Détail résultats : Définitifs

Circons. 03 - 3ème circonscription

		% Inscrits	% Votants
Inscrits :	83 493		
Abstentions :	14 864	17,80	
Votants :	68 629	82,20	
Blancs et nuls :	3 905	4,68	5,69
Exprimés :	64 724	77,52	94,31

Participation du Département

	2007	2012	Evolution en points
12h00	31,95	26,54	-5,41
17h00	76,95	67,68	-9,27
Définitif	83,66	80,05	-3,61

Taux de Participation supérieur de 2,14 points à celui du département

Sigle	Candidat	Voix	% Ins.	% Exp.
SARK	M. SARKOZY Nicolas	46 036	55,14	71,13
HOLL	M. HOLLANDE François	18 688	22,38	28,87
		64 724		

Ci-dessus: Résultats dans le département du Haut-Rhin et dans la 3ème circonscription du Haut-Rhin
(Source: Préfecture du Haut-Rhin)

Les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin 2012. Les circonscriptions ont été redécoupées dans le département. Liebsdorf fait parti de la 3ème circonscription associant l'arrondissement d'Altkirch et le canton de Huningue.

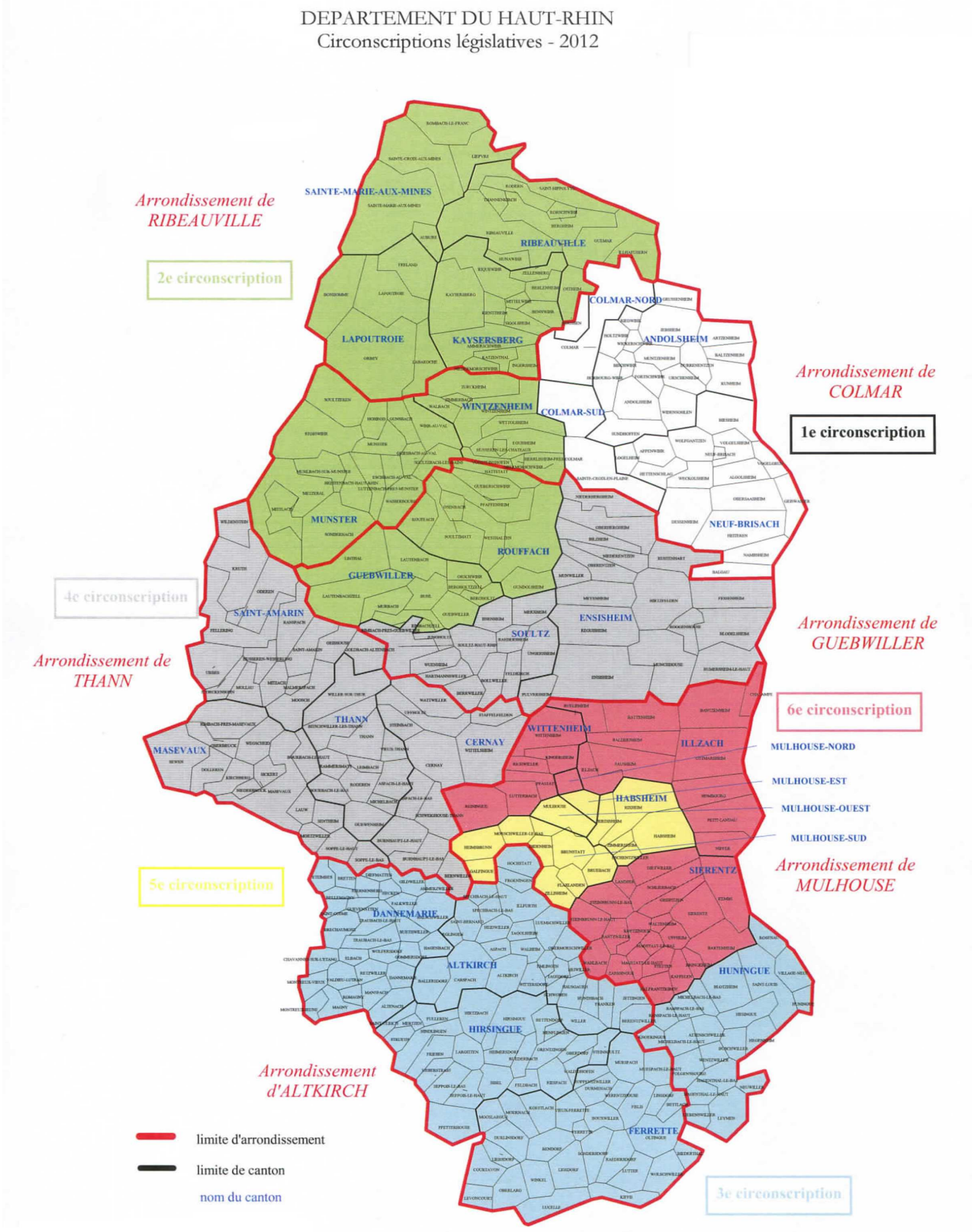

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Haut-Rhin

Cabinet du Préfet
Carte réalisée avec le logiciel Décisionnel Cartes & Bases

Mai 2012

LA SOIRÉE « PAELLA »

Une véritable institution dans notre village depuis une dizaine d'années, la soirée "Paella" rassemble.
C'est **Yves Theubet** entouré d'une équipe de bénévoles qui est à l'origine de cet événement. Il s'est assuré de la collaboration d'un ami suisse, **Blaise**, spécialisé dans la réalisation de la paëlla. **Philippe Dec,** quand à lui, s'est chargé de cuisiner des spaghettis bolognaises destinées à ceux qui n'aiment pas la paella.
Cette soirée s'est agrémentée d'une animation DJ, ambiance "années 80". Nous avons la chance d'avoir dans notre village un DJ amateur **Denis Lidin**, qui s'est volontiers porté volontaire.
Ainsi le 31 mars la salle des fêtes a accueilli pas moins de 140 convives. L'équipe s'est mise en place le vendredi soir pour commencer à cuisiner, pour terminer le samedi à l'accueil des invités.

Le Comité de Gestion proposait deux menus :

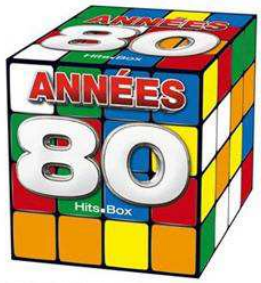

Menu 1

Apéritif
Petits fours
Paella
Glace
Gâteaux

15 euros / adulte
8 euros / enfant

Menu 2

Apéritif
Petits fours
Spaghetti bolognaises
Glace
Gâteaux

10 euros / adulte
7 euros / enfant

Les invités pouvaient se servir à volonté. Les plats étaient tellement bons que bon nombre de personnes se sont servies trois à quatre fois !...
La piste de dance était bien occupée tout le long de la soirée. Une réussite de plus qui encourage les organisateurs à continuer.

A l'année prochaine !...

LES TRAVAUX DE LA RUE DU 19 NOVEMBRE SONT TERMINES !

Après les travaux de 2008 concernant les canalisations, le chantier a repris l'année dernière, rue du 19 Novembre et vient de se terminer enfin.
Claudine MULLER a suivi les travaux du début à la fin. Cela n'était pas facile pour harmoniser, synchroniser les interventions de plusieurs entreprises tout en évitant des "mal façons". Ces travaux étaient pilotés par la Commune pour le Conseil Général concernantpour l'enfouissement du réseau téléphonique, l'électricité basse tension et l'éclairage public.
Avec son revêtement définitif, la rue du 19 Novembre a fière allure.
Coût de l'ensemble : 294 300 euros
Nous avons bénéficié d'une subvention de 9300 euros du Conseil Général et de 55000 euros de la part Départementale de la chaussée. Nous attendons une aide du syndicat d'électricité qui n'est pas encore calculée. Le reste est à la charge de la Commune.

Nous profitons de cet article pour vous demander de bien vouloir nous aider à rendre propre toutes les rues et les trottoirs de notre village.

<u>Il suffit de prendre un peu de son temps</u> pour nettoyer le long de son terrain.

Merci par avance!

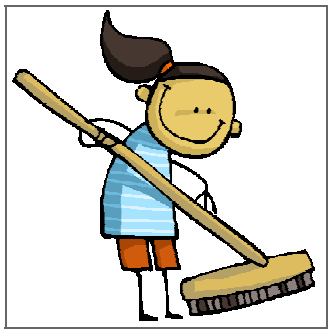

LA SALLE DES ASSOCIATIONS TOUTE NEUVE !

Nous avons sous la Mairie une petite salle qui est très fréquentée par les Associations et les groupes de Liebsdorf. Ainsi elle accueille les futurs communiants encadrés par des membres du Conseil des fabriques, pour préparer leur engagement dans la religion. Les sapeurs pompiers se réunissent régulièrement pour parler de leurs activités. L'après midi c'est le tour des personnes âgées de se retrouver. Après quelques parties de boules, sur la piste située devant la grange les amateurs de pétanque viennent dans la salle pour se détendre et refaire le monde, un verre de bière à la main.
Systématiquement les membres du Comité de gestion se réunissent pour envisager des activités dans notre village et organiser des ateliers d'entretien de la salle des fêtes.

Cette petite salle de réunion étant vétuste, Claudine Muller a décidé de rafraîchir les murs, en fournissant la peinture. C'est Gérard David qui a commencé à peindre, mais sans pouvoir aller jusqu'au bout du fait de son accident.

Ainsi le Président Christian Hans de "l'Amicale du cochonnet", entouré de ses membres actifs, ont pris le relais. C'est dans une agréable ambiance, après de nombreuses heures d'effort qu'ils ont réalisé les finitions.

Merci à l'Amicale du cochonnet pour cet élan de solidarité.

Grace à vous, nous pouvons nous réunir dans un local magnifique.

Carmen Hartmann s'investit pour que notre village soit propre et accueillant!...

Notre ouvrier communal, Gérard David, a eu un grave accident de la route fin février. Indisponible jusqu'à fin juin il est remplacé par Carmen Hartmann.
Sur proposition de Claudine Muller, le Centre de Gestion du personnel Communal de Colmar qui gère les contrats de travail, a embauché Carmen Hartmann.
Elle est chargée de réaliser les travaux d'entretien tels que tondre le gazon, nettoyer etc.... 10 heures par semaine.

Le bonheur à Liebsdorf

Nathan Katz, poète du Sundgau célèbre la beauté de la langue, des paysages, les légendes, la joie de vivre dans des poèmes et ses pièces de théâtre. Il est né le 24 décembre 1892 à Waldighoffen dans la maison d'angle de la rue de Bâle et de la rue Joffre.
Il écrivait à propos des villages du Sundgau :

D'stili vo älsere Därfer macht eim froh !...

La paix dans nos villages rend heureux !...

Les délibérations du conseil municipal

Séance du 13 mars 2012

Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 3

Procurations : une

Date de convocation : 27/02/2012

Sous la présidence de Mme Claudine Muller, Maire
Etaient présents : M. Bernard Schlegel, adjoint, Mmes Karine Latuner, Marie-Christine Schmitt et Joëlle Auvray, MM. Jean-Claude Welty, Michel Starck et Stéphane Lidy
Absents excusés : Mme Brigitte Reinhart, MM. Hugues Durand et David Ackermann, adjoints
Absent non excusé : néant
Procuration de M. Hugues Durand à Mme Claudine Muller

Mme le Maire constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint et elle ouvre la séance du conseil municipal. Aucune observation n'est enregistrée concernant le compte rendu de la séance du 20 décembre 2011.
Compte-tenu des derniers courriers arrivés, elle propose au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : les changements de statuts du SMS et une modification de l'adhésion de la commune à la charte Natura 2000 « Vallée de la largue ». Ce changement de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents

Objet : Compte administratif / Budget général de la commune (cadre comptable M14)
Délibération 855

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Mme Muller, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;
1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2011 pour le budget principal communal, lequel peut se résumer comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses: 173'861.54 €
Recettes : 272798.49 €
Excédent de fonctionnement 2011: 98'936.95 €
Reprise excédents 2010: + **209'037.82 €**
Résultat définitif de fonctionnement :
+ 307'974.77 €

Investissement :

Dépenses: 288'059.09 €
Recettes : 10'082.24 €
Déficit d'investissement 2011: **- 277'976.85 €**
Reprise excédent reporté 2010 : **+ 178'939.88 €**

Déficit définitif d'investissement :
- 99'036.97 €

Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2011 :
208'937.80 €

Restes à réaliser
Dépenses : 129'455.91 €
Recettes : 95'000 €
Différence : 34'455.91€
Besoin réel de financement pour l'investissement : 133'492.88 €

Chiffres à reprendre au BP 2012
Déficit d'investissement au 001: -99'036.97 €
Affectation en réserves au 1068 : 133'492.88 €
Reprise en fonctionnement au 002 :+ 174'481.89

Pour information : état de la dette communale

Un seul emprunt en cours : **Emprunt de la construction de la salle des fêtes**
Dette à l'origine : 152'449 € (emprunt contracté en 2'000)
Capital restant dû au 31 décembre 2011 : 49'673.89 € (soit 149 € par habitant)
Autres : Ligne de trésorerie de 400'000 € :
Somme restant due au 31 décembre 2011 : 160'000 €

Mme le Maire quitte la salle du conseil et confie la présidence à Bernard Schlegel.

2°) En son absence, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Mme le Maire revient dans la salle du conseil et reprend la présidence.

Objet : Compte administratif / Budget du service d'eau et d'assainissement (cadre comptable M49)
Délibération 856

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif du service d'eau et d'assainissement de l'exercice 2010 dressé par Mme Muller, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2010 pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses: 30'622.91 €
Recettes : 45'029.83 €
Excédent de fonctionnement 2011: 14'406.92 €
Reprise excédents 2011: **+ 4'940.24** €
Résultat définitif de fonctionnement :
+ 19'347.16 €

Investissement :

Dépenses: 43'719.73 €
Recettes : 54'529.85 €
Excédent d'investissement 2011: **+ 10810.12 €**
Reprise déficit reporté 2010 : **- 366'195.24 €**
Déficit définitif d'investissement :
- 355'385.12 €

Résultat de clôture de l'exercice au 31/12/2011 :
- 336'037.96 €

Restes à réaliser en investissement
Dépenses : 10'000 €
Recettes : 351'336.96 €
Différence : 341'336.96 €
Besoin réel de financement pour l'investissement : 355'385.12—341'336.96 = 14'048.16 €

Chiffres à reprendre au BP 2012
Déficit d'investissement au 001: -355'385.12 €
Affectation en réserves au 1068 : 14'048.16 €
Reprise en fonctionnement au 002 :+ 5'299 €

Pour information : état de la dette du service d'eau et d'assainissement
Aucun emprunt fixe en cours
Ligne de trésorerie de 400'000 € :
Somme restant due au 31 décembre 2011 : 220'000 €

Mme le Maire quitte la salle du conseil et confie la présidence à Bernard Schlegel.

2°) En son absence, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Mme le Maire revient dans la salle du conseil et reprend la présidence.

Objet : Comptes de gestion de l'exercice 2011 (Commune - M14, Eau - M49)
Délibération 857

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvés les comptes administratifs de l'exercice 2011.

- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal de Ferrette a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que les comptes de gestion concernant la **commune** et le **service d'eau/assainissement**, dressés, pour l'exercice 2011 par Monsieur le Trésorier Municipal de Ferrette, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Vote des taux des taxes communales
Délibération 858

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et une abstention, vote une augmentation générale et uniforme des taux de 3% pour les quatre taxes locales. En conséquence, le conseil municipal fixe les taux des quatre taxes communales de la façon suivante :

Taxes	Taux de références	Taux fixé pour 2012	Bases 2011	Produit en €
Taxe d'habitation	10.88	11.21	284'900	31'937
Foncier bâti	6.70	6.90	204'500	14'110
Foncier non bâti	25.94	26.72	14'900	3'981
Contribution fonc. des entreprises	18.03	18.57	15'800	2'934
Total prévu **NB : Reversement au GIR : 19'470** **Revenu communal net : 33'492 €**				52'962 €

Objet : Prix de l'eau et de l'assainissement pour 2012
Délibération 858 B

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le Conseil municipal, par 8 voix pour et une abstention, décide de fixer le prix de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante pour 2012 :

- tarif pour l'eau potable : 1.40 € / m3 (prix inchangé)
- tarif de l'assainissement : 0.90 € / m3 (au lieu de 0.75 € précédemment)
- Frais fixes (appelés « location compteur ») : 12 € (prix inchangé)
- Taxe de raccordement à l'égout pour les constructions neuves : 3000 € (prix inchangé)

Objet : Budget primitif 2012/ Budget général de la commune
Délibération 859

Le conseil municipal prend note des chiffres du compte administratif 2011 de la commune, à reprendre au budget primitif 2012

Déficit d'investissement au 001: -99'036.97 €
Affectation en réserves au 1068 : 133'492.88 €
Reprise en fonctionnement au 002 :+ 174'481.89

Pour 2012, le Budget primitif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2012:
Dépenses de la section de fonctionnement : 385'743.89 €
Recettes de fonctionnement : 385'743.89 €

Investissement 2012:
Dépenses d'investissement 449'725.77 €
Recettes de l'exercice : 449'725.77 €

Le Budget primitif 2012 pour la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : Budget primitif 2012/ Budget de l'eau et de l'assainissement
Délibération 860

Suite au vote du compte administratif du service d'eau et d'assainissement, le conseil décide de couvrir le déficit d'investissement en affectant une somme de 14'048.16 € au chapitre 1068 et de reprendre un excédent de fonctionnement de 5'299 €.

Le budget primitif du service d'eau et d'assainissement, voté en équilibre, peut se résumer ainsi :

Fonctionnement 2012:
Dépenses de la section de fonctionnement : 51'600 €
Recettes de fonctionnement : 51'600 €

Investissement 2012:
Dépenses d'investissement 439'384.12 €
Recettes de l'exercice : 439'384.12 €

Le Budget primitif 2012 pour le service d'eau et d'assainissement est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents.

Objet : Renouvellement des lignes de trésorerie
Délibération 861

Le conseil municipal prend connaissance du fait que les lignes de trésorerie ouvertes pour le budget d'eau/ assainissement (pour un montant de 400'000 €) et du budget principal de la commune (300'000 €) sont arrivées à échéance et doivent être renouvelées.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte leur renouvellement et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération, suivant les conditions suivantes :

1 -MARGE ET TAUX DE REFERENCE :

Taux révisable indexé Euribor 3 Mois + marge de 1.44%
La cotation de l'Euribor 3 Mois à la date du 10 janvier est de 1.28% (taux indicatif actuel : 1.44% + 1.28% = 2.72%)

2 - DUREE : un an renouvelable.

3 - PERIODICITE DE PAIEMENT DES AGIOS : trimestrielle

4 - MODALITES DE REVISION POUR LE TAUX REVISABLE : L'Euribor du premier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté.

5 - DECOMPTE DES INTERETS : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours

6 - FRAIS DE DOSSIER ET COMMISSIONS ANNEXES : 0, 10% par renouvellement de ligne

7 - MONTANT DU TIRAGE MINIMUM: 15 000 €

8 - DEBLOCAGE DES FONDS : La mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier.

9 - REMBOURSEMENT DES FONDS : par courrier ou par fax de l'emprunteur. La caisse d'Epargne prélèvera dans les livres du Comptable Public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé à l'emprunteur dans un délai de deux jours ouvrés.

10- ECHEANCE DE LA LIGNE : A la date d'échéance de la ligne et en l'absence de renouvellement, le solde de la ligne qui resterait mobilisé sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.

Certifié exécutoire
Liebsdorf,
Le Maire :

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire :

Objet : Approbation de l'entrée de la Communautés de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau
Délibération 862

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) réuni le 1er mars 2012, a approuvé par 78 voix pour et 1 abstention :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le SMS,

2. le transfert par la Communauté au SMS de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

La délibération du SMS a été notifiée à la Commune le 9 mars 2012. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable. La majorité requise pour l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le SMS est de 2/3 des conseils représentant la ½ de la population ou la ½ des conseils représentant les 2/3 de la population totale du SMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

1. l'entrée de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth dans le Syndicat Mixte pour le Sundgau,
2. le transfert par cette Communauté au Syndicat Mixte pour le Sundgau de ses compétences « Charte de Pays » et « Tourisme ».

Objet : Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau
Délibération 863

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) réuni le 1er mars 2012, a approuvé par 78 voix pour et 1 abstention :

- la modification des statuts du SMS.

La délibération du SMS, accompagnée des statuts modifiés, a été notifiée à la Commune le 9 mars 2012. La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune est réputée favorable. La majorité requise pour la modification des statuts du SMS est de 2/3 des conseils représentant la ½ de la population ou la ½ des conseils représentant les 2/3 de la population totale du Syndicat Mixte.
Le Maire donne lecture et commente les articles 1, 3 et 12 des statuts, dans leur rédaction ancienne et modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Objet : Adhésion à la charte « Natura 2000 » de la vallée de la Largue
Délibération 864

Dans sa séance du 08 novembre, le conseil municipal a approuvé l'adhésion à la charte du site « Natura 2000 » pour un certain nombre de parcelles du ban de Liebsdorf. Après étude du dossier par le SMARL, il apparaît qu'il y aurait lieu d'y inclure deux petites parcelles situées sur le ban de Courtavon, mais dont la commune de Liebsdorf est propriétaire.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- approuve la liste des parcelles à inclure dans le site de la façon suivante :

ban communal	section	parcelles	Surfaces totales	Surfaces incluses dans la charte
Liebsdorf	A	1,2 et 4	36.0596 ha	1.5163 ha
Liebsdorf	A	29 et 30	0.2027 ha	0.0971 ha
Liebsdorf	A	34	0.9105 ha	0.1066 ha
Total Liebsdorf				1.7200 ha
Courtavon	B	90	0.0441 ha	0.0441 ha
Courtavon	B	96	0.0068 ha	0.0068 ha
Total Courtavon				0.0509 ha

- dit que les autres décisions de la délibération 846 du 08 novembre sont sans changement.

Objet : Absence de l'ouvrier communal
Délibération 865

Mme le Maire indique au conseil que, suite à un accident de la circulation, l'ouvrier communal Gérard David sera absent pour plusieurs mois, ce qui va occasionner de nombreux problèmes. En effet, vu le temps de travail hebdomadaire de l'ouvrier communal, la CPAM risque de ne pas rembourser les indemnités journalières à la commune. Embaucher une autre personne durant son absence aurait donc pour effet de doubler les charges de personnel de ce poste.

Il y aurait lieu de faire au moins l'essentiel en attenant son retour :
- terminer les travaux de peinture entrepris à la mairie et à la salle des associations
- assurer les tontes et le nettoyage de la place
- assurer l'entretien de la station de traitement des eaux et de la STEP

Mme Auvray propose, pour les tontes, d'embaucher le CAT d'Altkirch qui assure ce type de prestation.
- M. Hugues Durand et M. Michel Starck assureront l'entretien de la station de traitement des eaux et de la STEP
- L'amicale du cochonnet, qui stocke une partie de son matériel dans la salle des associations, effectuera les peintures de cette pièce.
- M. Jean-Claude Welty propose d'effectuer la peinture à la mairie d'ici un mois.

Il sera rappelé aux habitants, par l'intermédiaire du bulletin communal qu'il leur appartient de veiller à l'entretien des trottoirs et des caniveaux devant leurs propriétés, celui-ci ne pouvant être assuré par la commune durant les prochains mois.

Informations générales

COVOITURAGE DANS LE SUNDGAU

JE PARTAGE MA FACTURE, JE COVOITURE !

www.covoiturage-sundgau.fr

QUE VOUS SOYEZ CONDUCTEUR OU PASSAGER, UNE VOITURE PARTAGÉE C'EST :

DES ECONOMIES RÉALISÉES !

Vous divisez vos frais d'essence, de péage et de stationnement par 2 ou 3 voire plus!

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ !

Vous contribuez à réduire les nuisances liées à l'automobile : émissions de gaz à effet de serre, bruit, embouteillages...

DES RENCONTRES ASSURÉES !

Vous voyagez accompagné dans une perspective d'entraide et de convivialité

Pour vos trajets réguliers ou occasionnels, dans le Sundgau et au-delà, rendez-vous sur le site de covoiturage en ligne du Sundgau : **www.covoiturage-sundgau.fr**

Syndicat Mixte pour le Sundgau

energivie info et l'Union européenne soutiennent les Plans Climat

energivie.info

Union européenne

Région Alsace

Conseil Général Haut-Rhin
L'Acteur de votre quotidien

JE PARTAGE MA FACTURE, JE COVOITURE !

www.covoiturage-sundgau.fr

Face aux difficultés et aux coûts des déplacements quotidiens, la pratique du covoiturage pour se rendre au travail ou pour des trajets plus occasionnels tend à se développer.

Afin de d'encourager cette pratique sur le territoire, le Syndicat Mixte pour le Sundgau, en partenariat avec les collectivités locales et certains supermarchés, a mis en place un site internet de covoiturage. Entièrement gratuit, ce service permet de mettre en relation les covoitureurs et d'accéder à toutes les informations utiles à la pratique du covoiturage : assurances, fiscalité, partage des frais, offre de transports en communs, calculette écologique etc.

Pour faciliter l'organisation des trajets, de nombreux parkings sécurisés et gratuits ont été spécialement aménagés pour la pratique du covoiturage dans le Sundgau. Leur localisation exacte peut être visualisée sur le site internet.

Que vous soyez conducteur ou passager, pour vos trajets réguliers ou occasionnels, rendez-vous sur le site de covoiturage en ligne du Sundgau : www.covoiturage-sundgau.fr

Le covoiturage c'est :

Des Economies réalisées !

Vous divisez vos frais d'essence, de péage et de stationnement par 2 ou 3 voire plus !

Un Environnement préservé !

Vous contribuer à réduire les nuisances liées à l'automobile (pollution, bruit, embouteillage etc.)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte pour le Sundgau par téléphone au 03.89.25.49.82 ou par email à l'adresse pays.sundgau@wanadoo.fr

COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

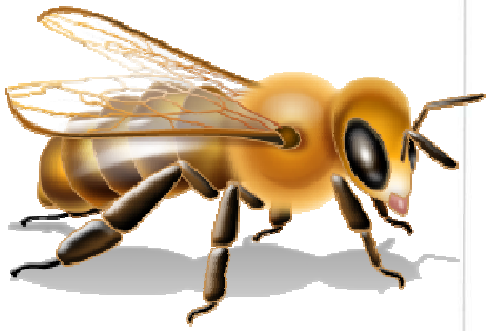

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Service Santé et Protection Animales
et Environnement

Arrêté n° 2012-107-0001

PORTANT DECLARATION D'INFECTION DE LOQUE AMERICAINE

Le préfet du Haut-Rhin,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 223-2, L. 223-8 et D. 223-21 ;

VU l'arrêté interministériel du 11 août 1980 modifié, relatif à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4022 AG 1-2 du 5 mai 2010 désignant les agents sanitaires apicoles du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-A023 du 9 mai 2011 portant délégation de signature à Monsieur Patrick L'HÔTE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-DDCSPP-SG-018 du 11 mai 2011 portant subdélégation de signature,

VU les résultats de l'analyse n°12A0390 réalisée le 13 avril 2012 par le laboratoire départemental d'analyse du Haut-Rhin confirmant l'existence de loque américaine dans un rucher situé sur la commune d'OBERLARG ;

Considérant les risques d'extension aux autres ruchers ;

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

ARRETE :

Article 1er – Le rucher n°68001347 sis sur la commune d'OBERLARG, est déclaré infecté de loque américaine et constitue la zone dite de confinement.

Article 2 – Le rucher infecté mentionné à l'article 1er ainsi que ceux situés dans un rayon de cinq kilomètres, sur le ban des communes mentionnées aux articles 4 et 5, sont placés sous la surveillance de Monsieur Michel LEHMANN, agent sanitaire apicole en qualité de spécialiste apicole.

Article 3 – Les mesures suivantes doivent être appliquées dans le rucher infecté :

- les ruches sont recensées et examinées ;
- les déplacements de ruches peuplées ou non d'abeilles, de reines, de matériel d'apiculture et de produits issus de l'apiculture à des fins apicoles sont interdits sauf dérogation accordée par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- les colonies d'abeilles faibles et fortement atteintes doivent être détruites ;
- les colonies d'abeilles viables doivent être transvasées dans une ruche saine et peuvent si nécessaire bénéficier d'un traitement médicamenteux autorisé, appliqué sous prescription vétérinaire ;
- les abeilles mortes sont collectées et brûlées ;
- l'ensemble du matériel ayant servi à l'exploitation du rucher est nettoyé et désinfecté selon une

21, rue d'Agen – 68027 COLMAR CEDEX – ☎ n° 03 89 20 19 52 – 🖷 n° 03 89 23 60 36 – 🖳 spa.ddsv68@agriculture.gouv.fr
🖳 www.haut-rhin.pref.gouv.fr

procédure appropriée au moyen de produits autorisés ou détruit selon le cas ;
- le miel provenant du rucher infecté doit être réservé à la consommation humaine ou détruit et ne peut être utilisé en nourrissement.

Article 4 – Les mesures suivantes doivent être appliquées dans les communes d'OBERLARG, LIEBSDORF, WINKEL, LEVONCOURT et COURTAVON (zone dite de protection, de trois kilomètres autour de la zone de confinement) :
- les ruchers sont recensés et font l'objet d'un examen clinique en présence de leur propriétaire, par un agent sanitaire apicole désigné par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- des prélèvements peuvent être réalisés en vue de la recherche d'une éventuelle présence de maladie réputée contagieuse des abeilles ;
- la présence de colonies sauvages doit être signalée aux agents sanitaires apicoles en vue de leur destruction, les autorités municipales ayant été prévenues ;
- les déplacements des ruches, peuplées ou non, d'abeilles, de reines, du matériel d'apiculture, et de produits d'apiculture à des fins d'apiculture, à partir ou vers la zone de protection sont interdits, sauf dérogation accordée par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;
- l'ensemble du matériel ayant servi à l'exploitation du rucher est nettoyé et désinfecté selon une procédure appropriée au moyen de produits autorisés ou détruit selon le cas.

Article 5 – Les mesures suivantes doivent être appliquées dans les communes de DURLINSDORF, BENDORF, LIGSDORF et LUCELLE (zone dite de surveillance, de deux kilomètres autour de la zone de protection) :
- les ruchers sont recensés ;
- les déplacements des ruches, peuplées ou non, à partir ou vers la zone de surveillance sont interdits, sauf dérogation accordée par le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Article 6 – Les propriétaires ou détenteurs de ruches ou ruchers sont tenus d'assister ou de se faire représenter aux visites prévues aux articles 3 et 4 du présent arrêté afin d'apporter aux agents chargés du contrôle sanitaire :
- leur collaboration, notamment pour l'ouverture des ruches ;
- le matériel nécessaire à l'examen des ruches.

Article 7 – Le présent arrêté sera rapporté sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, après exécution des mesures qui y sont prévues et constatation de la disparition de la maladie dans le rucher infecté ou infesté, et sous réserve que l'enquête effectuée dans la zone de protection ait fourni des résultats permettant de démontrer que la maladie n'y sévit pas.

Article 8 – Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux, d'un recours hiérarchique auprès du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg

Article 9 – Le secrétaire général de la préfecture, Mesdames et Messieurs les maires d'OBERLARG, LIEBSDORF, WINKEL, LEVONCOURT, COURTAVON, DURLINSDORF, BENDORF, LIGSDORF et LUCELLE, le spécialiste apicole Monsieur Michel LEHMANN et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Colmar, le 16 avril 2012

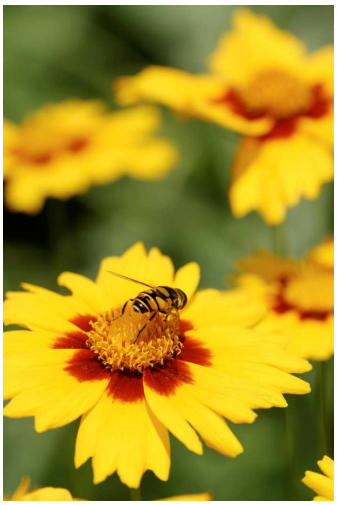

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et
de la Protection des Populations,
Pour le Directeur et par subdélégation,
Le Directeur-adjoint

Jean-Dominique BAYART

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

JDC

OBJECTIF CITOYEN

LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-EST

BSN Strasbourg › Départements 67 / 68 › **03 90 23 37 52**
BSN Valenciennes › Départements 59 / 62 › **03 27 19 84 00**
BSN Nancy › Départements 54 / 55 / 57 / 88 › **03 83 87 12 08**
BSN Dijon › Départements 21 / 58 / 71 / 89 › **03 80 11 21 00**
CSN Compiègne › Départements 02 / 60 / 80 › **03 44 23 70 45**
CSN Châlons-en-Champagne › Départements 08 / 10 / 51 / 52 › **03 26 22 29 50**
CSN Besançon › Départements 25 / 39 / 70 / 90 › **03 81 87 18 81**

SGA/SPAC/PGT Impressions

© SGA Com 2010

UN CONSTAT

En France, deux millions de chutes par an, chez les personnes de plus de 65 ans!

En plus de leur aspect traumatisant, les chutes risquent d'accélérer le processus de vieillissement qui mène à la perte d'autonomie et à l'isolement.

Pourtant, beaucoup d'entre elles pourraient être évitées par :

- **une alimentation équilibrée**
- **une activité physique régulière**
- **un suivi médical**
- **un aménagement de son environnement**

Les **"ATELIERS ÉQUILIBRE"**
sont des
programmes de prévention
organisés près de chez vous

UN ATELIER ÉQUILIBRE PROPOSE

- **une réunion d'information animée par des professionnels de santé,** pour présenter la démarche et pour vous inscrire
- **une séance personnalisée de tests**
- **10 séances hebdomadaires d'exercices ludiques**
- **1 séance d'évaluation individuelle**

Les groupes sont constitués
d'une quinzaine
de personnes au maximum

Les séances durent environ une heure

Un animateur sportif spécialement
formé encadre chaque séance

Vous avez envie de prendre soin de vous,
un peu de temps disponible,
c'est le moment d'y participer.

En effet,

travailler son équilibre,
c'est allonger
son temps d'indépendance
et gagner en liberté.

DU NOUVEAU EN MATIERE DE NATURALISATION

Résumé

La loi « Immigration, intégration, nationalité », adoptée le 16 juin 2011, va à nouveau modifier la procédure de naturalisation. Le niveau de langue des candidats ainsi que leur connaissance des institutions françaises et leur engagement à les respecter sont à l'ordre du jour

La loi « Immigration, intégration, nationalité », adoptée le 16 juin 2011, va à nouveau modifier la procédure de naturalisation.

Après la réforme portant déconcentration de la procédure de naturalisation qui a délégué aux préfectures le soin, non seulement d'instruire les demandes de naturalisation par décret, mais de décider, éventuellement, de ne pas leur donner une suite favorable, la loi du 16 juin 2011 renforce les conditions d'assimilation notamment.

Exigence d'un diplôme ou d'une attestation linguistique

A compter du 1er janvier 2012, les candidats à la nationalité française par voie de naturalisation ou en raison de leur mariage avec un(e) Français(e) devront obligatoirement présenter un document certifiant leur niveau de langue française contrôlé jusqu'ici lors de l'entretien en préfecture.

Ce niveau s'établira en référence au cadre européen. Pour prouver son niveau de langue, le candidat devra donc fournir, au choix, un diplôme ou une attestation :

- un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges, délivré en France ou à l'étranger ou le diplôme d'études en langue française (DELF) de niveau B1 qui correspond à celui d'un élève en fin de scolarité obligatoire,
- une attestation délivrée par un organisme doté du label « Français Langue d'intégration » (FLI) ou par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

Connaissances générales requises pour accéder à la nationalité

Par ailleurs, une évaluation du niveau des connaissances requis en matière d'histoire ou d'institutions sera également opérée. Toutefois, les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette évaluation par les préfectures ne sont pas encore totalement arrêtées.

Les autres mesures

La loi crée une « charte des droits et devoirs du citoyen » qui devra être signée au cours de l'entretien d'évaluation en préfecture.

Enfin, la loi prévoit d'enregistrer, au cours de la demande, la déclaration éventuelle des autres nationalités du postulant. Il s'agira d'une simple procédure déclarative.

Agence Régionale de Santé Alsace

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2011
LIEBSDORF

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire

ORIGINE DE L'EAU

La commune de LIEBSDORF (325 habitants)[1] est alimentée en eau par 4 sources et en secours par 1 forage. Les sources et le forage ont été déclarés d'utilité publique le 18/11/2011 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée après filtration sur charbon actif en grain, ultrafiltration et désinfection par javellisation. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des sources et au forage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

3 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par Eurofins IPL environnement, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- **3** analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 31,1°f (degré français)
- pH : 7,8

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 6,3 mg/l
- Teneur maximale : 6,3 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures: 2,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium:2,0 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : < 1,1 mg/l

Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou sur www.ars.alsace.sante.fr rubrique votre santé / votre environnement / eau potable

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS –RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2011, l'eau produite et distribuée par la commune de LIEBSDORF est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Agence Régionale de Santé d'Alsace
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
F-67084 Strasbourg
www.ars.alsace.sante.fr

ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)
+33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :
- Une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- Une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

NITRATES : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

PESTICIDES : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

ARSENIC : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardio-vasculaires et neurologiques.

ELEMENTS METALLIQUES : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

DURETE : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

SODIUM : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

CHLORURES : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés…).

COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV) : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et faites-les changer s'il y a du plomb. Ne raccordez jamais l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur…) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

Agence Régionale de Santé d'Alsace
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin) +33 (0) 3 69 49 30 41 (Haut-Rhin)

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

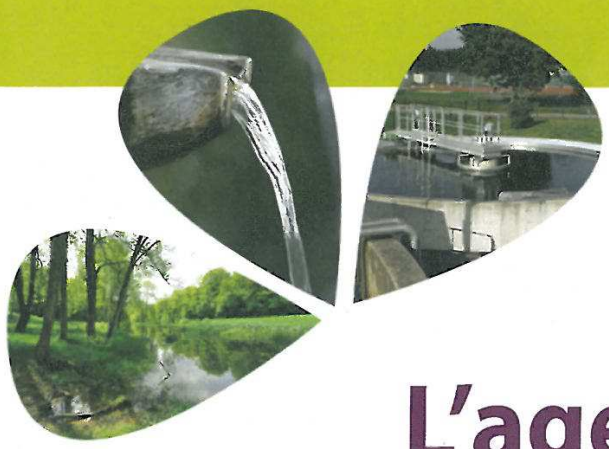

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Edition 2012
CHIFFRES 2011

L'agence de l'eau *vous informe*

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement *(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)*. Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.
La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).
Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution,** que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre redevance, dite « de prélèvement » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs… par exemple).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES 2011 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2011, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 177,27 millions d'euros dont 146 en provenance de facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2011 ? *(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)*

0,03 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

6,93 € de redevance de pollution payés par les industriels et les activités économiques concernés *(hors MDPA)*

75,42 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(répercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)*

0,44 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

9,83 € de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les collectivités *(répercutés sur le prix de l'eau)*

6,45 € de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payés par les activités économiques (dont les irrigants)

0,90 € de redevance de pollution diffuse payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits *(part agence de l'eau)*

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales…) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs…) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau.
Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 euros d'aides en 2011 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

12,24 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets

57,49 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales dont 10,04 € pour la solidarité envers les communes rurales et 15,19 € de primes à la performance épuratoire

8,13 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

4,86 € pour l'animation des politiques de l'eau *(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)* dont 0,45 € d'aides pour la solidarité humanitaire

12,15 € principalement aux collectivités dont 1,11 € pour la solidarité envers les communes rurales pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, *notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages - SDAGE, Grenelle, prioritaires*

5,12 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Exemples d'actions aidées par l'agence de l'eau, en 2011, dans le bassin Rhin-Meuse

Pour dépolluer les eaux

- 54 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes

Pour préserver les ressources en eau potable

- 48 captages prioritaires en cours de protection *(captages dits Grenelle)*
- 28 883 hectares de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agroenvironnementales dont 7 000 hectares pour l'agriculture biologique
- 144 exploitations agricoles ayant réalisé des investissements dans le cadre du plan végétal environnement

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 1 386 kilomètres de berges de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 714 hectares de surfaces de zones humides protégées
- 18 ouvrages rendus franchissables par les poissons *(continuité écologique de cours d'eau)*
- 41% du bassin couvert par des SAGE *(schéma d'aménagement et de gestion des eaux)*

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 106 contrats passés avec les communes pour la réduction de l'usage de produits phytosanitaires *(type "zéro phyto")*
- 316 opérations en vue de réduire les rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales

Pour la gestion solidaire des eaux

- Au titre des actions de solidarité internationale, 29 opérations et 518 500 personnes bénéficiaires des opérations engagées dans les pays en voie de développement
- Sur le bassin, 215 opérations liées à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

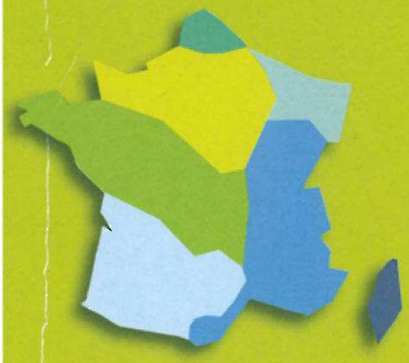

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(SDAGE)** intégrant les objectifs du **Grenelle de l'environnement**.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

LE MÉDICAMENT N'EST PAS UN PRODUIT COMME LES AUTRES.

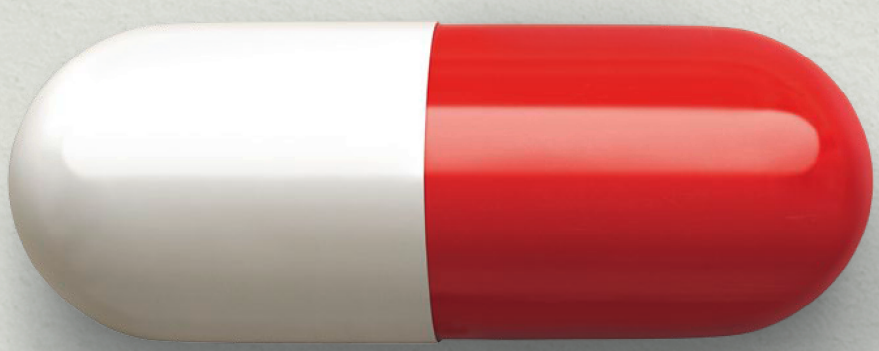

Le médicament contient des substances actives qui ont des effets sur votre organisme. Il est là pour soigner mais s'il est mal utilisé, il peut être dangereux. Suivez la prescription de votre médecin et les conseils de votre pharmacien.

LES MÉDICAMENTS, NE LES PRENEZ PAS N'IMPORTE COMMENT.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ
DE LA SANTÉ

WWW.SANTE.GOUV.FR/MEDICAMENT

SERVICE ENVIRONNEMENT
Dossier suivi par :
Noëlle HAILLANT
☎:03.89.08.24.04
🖷:03.89.08.24.01
ccja.nhaillant@jura-alsacien.net

Communauté de Communes Jura Alsacien

IMPORTANT

Ferrette, le 4 avril 2012

COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE
MODIFICATIONS DES OUVERTURES AU CENTRE DE TRANSFERT DE BOUXWILLER

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes permet à chaque foyer de profiter des collectes en apport volontaire organisées les samedis matins sur le site de BOUXWILLER.
Ces collectes rencontrent un succès très important avec une fréquentation moyenne de plus de 400 véhicules lors des trois dernières ouvertures.
Pour des raisons de sécurité et de satisfaction des usagers, nous avons pris la décision d'augmenter le nombre des ouvertures afin de mieux répartir la fréquentation.

A compter du vendredi 20 avril 2012 les ouvertures se feront sur deux jours : le vendredi de 13 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 7 h 30 à 11 h 30 selon le **tableau au verso**.
Attention : l'ouverture du samedi 19 mai est reportée au samedi 26 mai 2012.

Nous vous invitons afin de faciliter le travail de nos agents à :

- trier vos déchets par nature (ferraille, encombrants, produits toxiques, D3E, piles, batteries…), cela évitera de devoir trier des remorques complètes sur le site,
- respecter les horaires d'ouverture, nous refuserons désormais l'accès au site aux personnes arrivant en dehors des plages d'ouverture,
- veiller à la sécurité de vos enfants en les laissant à l'intérieur de votre véhicule,
- pouvoir, dans la mesure du possible, décharger vous-même vos déchets (comme dans toute déchetterie).

Nous vous remercions pour votre attention et votre implication à l'amélioration du fonctionnement de ce service et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président de la Communauté
en charge du service environnement

André SONTAG

Le Président de la Communauté
du Jura Alsacien

Dominique DIRRIG

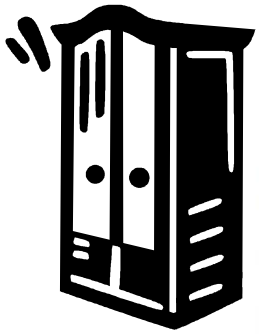

COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE POUR L'ANNEE 2012
MODIFICATIONS DES OUVERTURES AU CENTRE DE TRANSFERT DE BOUXWILLER

Vendredi 20 avril	13h00 à 17h00	Ligsdorf, Linsdorf, Lucelle, Lutter, Moernach, Oberlarg, Oltingue
Samedi 21 avril	7h30 à 11h30	Raedersdorf, Sondersdorf, Vieux-Ferrette, Winkel, Wolschwiller
Vendredi 25 mai	13h00 à 17h00	Bendorf, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Courtavon, Durlinsdorf, Fislis
Samedi 26 mai	7h30 à 11h30	Ferrette, Kiffis, Koestlach, Levoncourt, Liebsdorf
Vendredi 15 juin	13h00 à 17h00	Raedersdorf, Sondersdorf, Vieux-Ferrette, Winkel, Wolschwiller
Samedi 16 juin	7h30 à 11h30	Ligsdorf, Linsdorf, Lucelle, Lutter, Moernach, Oberlarg, Oltingue
Vendredi 20 juillet	13h00 à 17h00	Ferrette, Kiffis, Koestlach, Levoncourt, Liebsdorf
Samedi 21 juillet	7h30 à 11h30	Bendorf, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Courtavon, Durlinsdorf, Fislis
Vendredi 14 septembre	13h00 à 17h00	Ligsdorf, Linsdorf, Lucelle, Lutter, Moernach, Oberlarg, Oltingue
Samedi 15 septembre	7h30 à 11h30	Raedersdorf, Sondersdorf, Vieux-Ferrette, Winkel, Wolschwiller
Vendredi 5 octobre	13h00 à 17h00	Bendorf, Bettlach, Biederthal, Bouxwiller, Courtavon, Durlinsdorf, Fislis
Samedi 6 octobre	7h30 à 11h30	Ferrette, Kiffis, Koestlach, Levoncourt, Liebsdorf
Vendredi 19 octobre	13h00 à 17h00	Raedersdorf, Sondersdorf, Vieux-Ferrette, Winkel, Wolschwiller
Samedi 20 octobre	7h30 à 11h30	Ligsdorf, Linsdorf, Lucelle, Lutter, Moernach, Oberlarg, Oltingue

Pensez aux associations

EMMAÜS
4 avenue d'Alsace 68700 CERNAY
Tél. 03.89.75.45.35

CARITAS
Place de la Mairie 68960 OBERDORF
Tél. 06.88.81.16.65
Ouvert tous les samedis matins de 9 h à 12 h.

A votre service !

MAIRIE DE LIEBSDORF
Ferme du tilleul-4, rue du 19 novembre
68480 LIEBSDORF
Tél-fax : 03/89/40/80/11
Ouverture: tous les mardis et jeudis
De 18h30 à 20h30
Site internet: http://liebsdorf.free.fr/
Courriel: liebsdorf@wanadoo.fr

Déchets verts

Tous les déchets verts (déchets compostables : déchets de taille, gazon, etc.) peuvent être déposés à l'arrière de la ferme du tilleul. Le traitement des déchets verts ayant un coût, pensez au compostage à domicile… Ne laissez aucun autre déchet sur place (sacs plastiques, emballages,…) !

Dépôt de gravats

Le dépôt de gravats est réservé aux habitants de la commune, uniquement pour le dépôt des matières inertes (déchets de constructions sauf plâtre, matériaux isolants et autres déchets spéciaux). Si vous avez un dépôt à faire, adressez-vous directement à la mairie. **Attention: Vous devez déposer vos gravats dans le trou et non sur la plate-forme ou le chemin d'accès. Les frais de bulldozer pour remettre les lieux en état seraient à votre charge. Pour les autres déchets de bricolage (verre, plâtre, isolation, carrelage,…) demandez un « big-bag » d'un mètre cube à la CCJA.**

Bois

Si vous avez des planches, poutres, grosses branches et autres déchets de bois non compostables, adressez-vous en mairie. **Avec l'autorisation du Maire et la clé (car le site sera fermé par une barrière suite aux abus constatés)**, vous pourrez déposer et brûler ce bois sur la place prévue à cet effet. Aucun gravat ni aucun autre déchet ne doit être déposé sur cette place. **Pas de dépôt sans autorisation préalable !**

Ferraille

Utilisez obligatoirement le site de collecte de Bendorf (accès par la route Winkel-Ferrette) qui accepte : ferraille, boîtes de conserve, batteries, carcasse de voitures, de vélos, de cyclomoteurs, etc. (06 70 41 75 14 -M. Litzler ferrailleur). Vous pouvez ajouter au tri sélectif les emballages métalliques, les boîtes de conserve,… (voir guide du tri)

Végétaux : interdiction de brûler !

L'arrêté préfectoral N°46595 du 08 juin 1976 interdit tout brûlage à l'air libre de déchets végétaux y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres. Conformez-vous à cette règle qui évite les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée ou les risques d'incendie. L'écobuage (brûlage des herbes sèches sur pied) est également formellement interdit.

Modification de la collecte en apport volontaire à Bouxwiller !

Pour notre commune , le centre de transfert sera ouvert aux dates suivantes :

Samedi 25 mai de 7h30 à 11h30

Vendredi 20 juillet de 13h à 17h

Samedi 06 octobre de 7h30 à 11h30

Lutte contre le bruit !

Il vous est rappelé que le nouvel arrêté est entré en vigueur. Il peut être consulté dans son intégralité en mairie. Voici un rappel des principales dispositions:

	les jours ouvrables	les samedis	les dimanches + les jours de l'Ascension et de l'Assomption
tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, et tout autre engin bruyant… ne sont autorisés qu'aux horaires suivants	8H00-12H00 13h30-20H00	8H00-12H00 13H30-18H00	Interdiction totale

Prochaine parution du bulletin communal : vers le 15 septembre 2012

Date limite pour les dépôts d'articles par les associations : lundi 27 août